



Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Conseil Municipal du 30 septembre 2026
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2026/59

Nombre de Conseillers

en exercice : 27

présents : 24

votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre septembre, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Carole BERGER-JACOB, André BOURDON, Catherine GUALIM,
Philippe BUIRON, Patricia LESAGE, Steve IDJAKIREN, Roxane AVELOT, Grégory BENOIT,
Bernadette VOOGSGERD, Bernard BOUTIN, Chimina NEGLOKPE, Christian TETARD,
Jean DECROIX, Laure FENOT-TETARD, Valérie THEVOT, Judith FOHRER, Nicolas
TURLAN, Alain HOUREZ, Philippe WEISS, Stéphane RICHARD, Mikel CIORDIA, Céline
RICHARD, Céline NEIVA-LEAL

Étaient régulièrement représentés :

Julia NOJAC par Grégory BENOIT
Olivier MOULIN par Carole BERGER-JACOB
Benoist ERAVILLE par Bernadette VOOGSGERD

Philippe BUIRON a été élu Secrétaire de Séance

**OBJET : VALPARISIS - CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LES FORCES DE SECURITE DE
L'ÉTAT ET LA POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE - AVENANT N°1**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses dispositions relatives aux conventions
de coordination entre les forces de sécurité de l'État et les services de police municipale,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération ValParisis,

Vu la convention de coordination entre les forces de sécurité de l'État et le service de Police
Municipale Mutualisée de la Communauté d'agglomération ValParisis conclue le 21 janvier
2025,

Vu le projet d'avenant n°1 à ladite convention de coordination,

Considérant qu'une convention de coordination entre les forces de sécurité de l'État et le service de Police Municipale Mutualisée de la Communauté d'agglomération ValParisis a été conclue le 21 janvier 2025,

Considérant qu'à compter du 1er octobre 2026, la commune de Taverny se retire du dispositif de mise en commun des agents de police municipale,

Considérant que, malgré ce retrait, la commune de Taverny demeure signataire de la convention de coordination en qualité de territoire de passage et de traversée pour les besoins des communes adhérentes limitrophes,

Considérant que l'organisation du service de Police Municipale Mutualisée nécessite également une adaptation de son amplitude horaire afin de répondre aux besoins opérationnels des communes adhérentes,

Considérant qu'à compter du 1er octobre 2026, les horaires d'intervention du service de Police Municipale Mutualisée seront fixés du lundi au dimanche, de 17h à 3h ,

Considérant que ces évolutions nécessitent de modifier la convention de coordination conclue le 21 janvier 2025 par voie d'avenant,

Considérant que le projet d'avenant n°1 a pour objet de prendre en compte ces évolutions et d'adapter en conséquence les dispositions de la convention de coordination,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de coordination entre les forces de sécurité de l'État et le service de Police Municipale Mutualisée de la Communauté d'agglomération ValParisis, conclue le 21 janvier 2025,

PREND ACTE qu'à compter du 1er octobre 2026, la commune de Taverny se retire du dispositif de mise en commun des agents de police municipale, tout en demeurant signataire de la convention de coordination en qualité de territoire de passage et de traversée pour les besoins des communes adhérentes limitrophes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de coordination ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

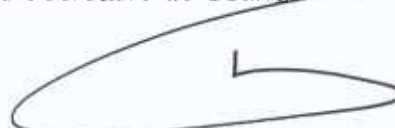

Philippe AUDEBERT

Délibération rendue exécutoire du fait de :

— Sa transmission au contrôle de
légalité le : 6.10.2026

— Sa publication sur le site internet de
la commune le : 6.10.2026.

Le Secrétaire de Séance


Philippe BUIRON